

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Jean-Guy DREVETON, Michel MURDINET, Philippe DESPESSE, Alain BOUCAUT, Laura LAMBERT, Hédi SLIM, Camille VRIGNAUD, Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Olivier AUBRY, Cécile MARTIGNE-REPILLET.

Absents excusés : MM Thibaut DEFRANCE a donné pouvoir à Benjamin GUINOT, Géraldine PONCET

Secrétaire : M. Olivier AUBRY a été nommé secrétaire.

1/ **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 03 novembre 2020 avec 10 voix Pour.

2/ ROUTE DES SIALLIERES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil municipal PREND connaissance des résultats de l'ouverture des plis concernant les travaux de la route des Siallières.

Nombre de plis : 6

Toutes les entreprises ont visité le chantier. Connues dans le monde de la voirie forestière, sauf routière Chambard.

Monsieur Jérôme Feith, agent ONF, chargé de la maîtrise d'œuvre, présent lors du rendu des résultats a établi un tableau dont il est donné connaissance aux conseillers.

Pour le groupement il faut obligatoirement un coordonnateur sécurité.

L'entreprise la « mieux-disante » a déposé une proposition à 72 802,54€ HT soit 87 363,05€ TTC.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Après vote par 14 voix Pour,

DECIDE de confier la réalisation des travaux à la société Pelissard avec 72 802,54€ HT soit 87 363,05€ TTC.

La réalisation est prévue pour mars 2021 avec une durée de 3 mois de travail.

3/ LOCATION DE LA MONTAUDINE

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, DECIDE pour cette année, avec le COVID de ne pas prendre de décision.

4/ ROTISSOIRE PASS PAR LA

Vu la demande de Monsieur Buisnière Roger, pour donner suite à sa visite au cours de laquelle il a exposé son projet de « rôtissoire » les mercredis de 15h à 20h,

Monsieur le Maire PROPOSE :

1/ un essai de 3 mois gratuitement

2/ une location de l'emplacement à l'année soit 120€.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

1/ après vote par 14 voix Pour,

VALIDE ses propositions : 3 mois gratuits

2/ après vote par 13 voix Pour, 1 contre,

Puis paiement de 120€ pour l'année, versement tous les trimestres, par prélèvement, à compter du 16 mars 2020.

5/ FINANCES – DM 2020/4

Pour permettre le règlement de factures et d'opérations comptables, il convient de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires à ces dépenses.

Le Conseil municipal, avec 14 voix Pour,

Après avoir délibéré,

DECIDE le virement de crédits suivants :

Compte 022 – Dépenses imprévues - 500 €

Compte 739223 – FPIC + 500 €

COMMUNE DE MONTAUD

6/ FINANCES – EMPLOIS

1/ SCOLAIRE

Le contrat de Mélina Gonsaud est renouvelé jusqu'au 31 août 2021, aux mêmes conditions.

Celui d'Eva Negro n'est pas reconduit mais une proposition pourra lui être faite en cours d'année scolaire pour la rentrée de septembre 2021.

2/ ADJOINT TECHNIQUE

Alain Skalecki part en disponibilité pour une année (2021). Son poste est donc arrêté. Fabrice Repillet le remplacera officiellement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une année, agent non titulaire, 28h hebdomadaire, agent IRCANTEC (seuls les stagiaires et titulaires sont CNRACL).

7/ COMMISSION VTT

Monsieur le Maire PROPOSE la création d'une commission VTT.

Les jeunes demandent un parcours de VTT. Fabrice et Hédi pour créer ce parcours.

Le Conseil municipal, avec 14 voix Pour,

Après avoir délibéré,

DECIDE la création d'un groupe de travail VTT : Hédi, Philippe, Fabrice, Francis.

8/ REPAS NOUVELLE ANNEE

La coutume depuis de nombreuses années est d'offrir un repas aux personnes de plus de 65 ans. Cela représente 89 personnes à ce jour.

Du fait de la période COVID, plusieurs pistes ont été tentées mais cela paraît difficile.

Un colis pourrait être porté aux personnes de plus de 65 ans.

A finaliser pour action courant janvier 2021.

Le Conseil municipal, avec 12 voix Pour, 2 abstentions,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter cette proposition.

9/ TERRITOIRES ENERGIES 38

A la suite du transfert de l'activité « éclairage public », il convient de transférer l'actif de la Commune. Celui-ci s'élève à **3 595,99€**.

Le Conseil municipal, avec 14 voix Pour,

Après avoir délibéré,

DECIDE de signer la convention concernant le transfert de l'actif de la commune vers TE38.

Fin de la réunion publique : 22h40